L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 10 MARS 1870.

43me Année—Vol. XLIII.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 10 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Vincent, de Ca., à leur salle d'encan, 62 et 64, rue de la Bourse—vente à crédit de marchandises sèches étrangères et américaines, un assortiment général d'épaisses blanches, et 600 pièces de nattes Chine.

Par E. Regez & Co., dans leurs salles d'encan 45 et 47 Vieille-Levée—vente sans réserve, de 700 rainsed bottes, souliers et bottes-pegging, et les malles et cosquines connus.

Par Eug. Tourné, à 4 heures P. M., sur la Levée, au pied de la rue des Ursulines—vermouth et cidres, et 25 barriques vin blanc Cette Sauterne.

Par D. K. Murphy, au No 47 de la rue des Magasins—250 colis de vermicelle et 50 malles de voyage. Aussi, sucre écrasé.

Par G. Valesse, au No 14 rue Natchez—morue, jambons, épaules, bœuf, porc, graisse, beurre, huile, vins de toutes qualités, fromage, clous, riz, etc.

Par J. B. Montgomery, à 10 heures et demie, au No 100 de la rue Gravier—tout le fonds d'un salon de barbier, le bail, etc.

Par le même vendeur, aux vastes écuries 212 et 214 rue Gravier, beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, harnais, &c. Et, à la salle détenue de l'encanteur, rue du Camp, un assortiment général de meubles.

Par J. Déjan, aux ventes de P. Liser, rue Gravier—chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies, &c.

Par E. Guinault, à 11 heures, sur l'Avenue Washington—la vacherie d'Etienne Fourrade.

Par Soffman, Marks & Co, au No 28 de la rue de Chartres—habillements de hommes et jeunes gens et lingerie de messieurs.

Par J. N. Robert, au No 6 de la rue Vieille-Levée, marchandises sèches, chaises, matelas, etc.

☞ Achetez vos cosmétiques et chocolats chez M. Renaud Turpin, 93 Vieille-Levée.

Grande vente d'Habits—Aujourd'hui point 10 du courant, à 10 heures du matin, MM Hoffman, Marks & Co, vendront, dans leur salle d'encan de la rue de Chartres, No. 28, des lots d'habits confectionnés dans les premiers ordres de marché, aussi du lot de linge fait, le tout bien choisi et venant des meilleures manufactures. La vente devant avoir lieu, sans réserve, il est certain qu'il se présentera de nombreux chalands de bonne foi pour les marchands qui savent en profiter.

Ventes-Ventes—Voyez l'annonce de M. D. E. Murphy, encanteur.

Sucre! Sucre! L'attention des acheteurs est appelée par M. D. E. Murphy, sur la vente de 100 barriques sucre comment. Voyez son annonce d'en-

Vente à crédit de Marchandises américaines et étrangères — MM. Vincent & Co. vendront, aujourd'hui, à l'encan, dans leur salle de vente de la Bourse, Nos 62 et 64, des marchandises sèches nattes de Chine, etc. L'attention des acheteurs est spéciale sur cette vente très importante.

THÉATRES.

Aujourd'hui, Jeudi.

OPÉRA—Charles VI.
VARIÉTÉS—Le Postillon de Lonjumeau.
ST. CHARLES—La Marjolaine, drame.
ACADÉMIE—The Serpent on the Heath.
CRESCENT CITY MUSEUM—Nos 40 et 42 rue St-Charles, vis-à-vis l'Hôtel.

La Baisse de l'Or.

La baisse des fonds américains sur les marchés européens a eu pour effet, de ce côté de l'Atlantique, d'activer la baisse de l'or. Les détenteurs d'espèces, saisis de panique, se sont mis à vendre et, sans la spéculation qui a fourni des acheteurs, la dégringolade eût été complète: on eût vu le curieux spectacle du pair aller de l'or en peu d'un. Ce mouvement est d'autant plus remarquable qu'il s'est produit avant qu'aucune mesure législative ait été adoptée pour pourvoir au rachat des greenbacks qui constituent toujours, il ne faut pas l'oublier, un papier-monnaie ne portant pas intérêt et pour le rachat on la conversion duquel aucun terme n'a été fixé. Il importe de rechercher et de mettre en évidence et qu'il n'y a pas certaines conditions à remplir pour arriver d'une façon permanente à la reprise des paiements en espèces.

Les fonds américains sont arrivés, ces les mêmes très européens, à 95, c'est-à-dire bien près du taux d'émission. C'est un signe indubitable que les capitalistes d'Europe prennent confiance dans ces valeurs, mais cela ne veut pas dire que le crédit des Etats-Unis soit arrivé à être sur le même pied que celui des nations les plus favorisées de l'ancien continent. Que l'on compare, en effet, les 5.20 avec les consolidés anglais et les rentes françaises et l'on verra que la différence des taux est encore très grande. Tandis qu'on a 3 1/2 0/0 en consolidés pour 98 et 3 0/0 en rentes françaises pour 74 1/2, on a 6 0/0 en fonds américains pour 95 à Francfort et pour 90 à Londres.

Les 5-20 qui rapportent 6 0/0 en or devraient, pour être au pair avec les rentes françaises, être cotés à 148 au lieu de 95.

La raison de cette différence est évidente. D'abord, tant que les paiements en espèces ne seront pas redevenus la règle aux Etats-Unis, il restera des doutes sur le remboursement en espèces du capital de la dette américaine. Ensuite, les capitalistes rechercheront les placements de longue durée comme offrant moins de chances de fluctuations; c'est ce qui fait que les consolidés anglais et les rentes françaises conservent une forte prime, tandis que les fonds américains, au lieu d'être recherchables dans une période de cinq à vingt ans déjà commencée, étaient convertis en rentes consolidées, ils monteraient bien au-dessus des taux actuels.

La hausse qui vient d'avoir lieu récemment par les valeurs américaines facilite la conversion, comme la baisse de l'or facilite la reprise des paiements en espèces. Les deux mesures peuvent être simultanées si le gouvernement et le Congrès savent saisir l'occasion.

Une proposition a déjà été faite au Congrès de déclarer que les droits de douane seront payables moitié en or et moitié en papier-monnaie. On pourrait, selon nous, augmenter la proportion pour le papier-monnaie, et réduire celle de l'or à la somme nécessaire pour payer l'intérêt de la dette qui est de moins de 30 millions par an. Les droits de douane ayant rapporté 180 millions dans une année, on voit qu'il suffirait d'exiger qu'un quart de ces droits fut payé en or pour que le Trésor pût faire face à l'intérêt de la dette sans être obligé de se faire acheteur d'or après en avoir été le longtemps vendeur.

Comme complément de cette mesure, il faudrait consolider les diverses dettes en une seule avec un système d'amortissement qui permît d'en réduire la totalité en quinze ans, ce qui chargerait peu le budget, et alors appliquer, chaque année, l'excédant des ressources à l'extinction d'un quart ou d'un sixième des greenbacks, ce qui ferait disparaître en quatre ou six ans tout le papier-monnaie. En même temps, les banques nationales devraient être tenues de remplacer par de l'or une partie des titres qu'elles ont déposés au Trésor comme garanties de leur circulation.

Avec une série de mesure de ce genre, le gouvernement pourrait donner le signal de la reprise des paiements en espèces, en employant les qui millions d'or qu'il a dans ses coffres, à payer la moitié de ses dépenses courantes, l'autre moitié continuant à être payée en papier.

Le commerce n'ayant plus besoin que de quarante millions d'or chaque année pour payer les droits de Douane, ne trouverait aucune difficulté à s'en procurer, car la spéculation cesserait de s'attacher aux espèces qui sont beaucoup moins commodes pour la circulation que le papier, et le gouvernement retirerait peu à peu et sans secousse tout son papier-monnaie de la circulation, en n'y laissant que les espèces et les billets des banques nationales, billets garantis partie en or partie en titres.

La conversion de la dette et la reprise des paiements en espèces seraient choses faciles si les financiers à Washington voulaient renoncer à leur système étroit et inexpérimenté qui consiste à rembourser de préférence aux greenbacks qui ne portent pas d'intérêt, les titres de dettes qui portent un intérêt de 6 ou de 7 pour cent. La reprise des paiements en espèces assurerait la conversion de toutes les dettes en une dette unique consolidée portant 4 1/2 d'intérêt seulement au lieu de 6 ou de 7 et le gouvernement gagnerait plus par la qu'en prolongeant indéfiniment l'existence du papier-monnaie et en empêchant ainsi le crédit des Etats-Unis d'atteindre au même niveau que celui de la Grande Bretagne ou de la France.

Si des mesures décisives ne sont pas prises en ce moment pour fixer la valeur de ce crédit par la reprise des paiements en espèces, nous verrons de nouvelles fluctuations se produire suivant les besoins des marchés, et le commerce souffrira de la prolongation d'un état d'incertitude qui rend les affaires très pénibles et très difficiles.

☞—La machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte quarante, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 180 de la rue du Canal.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La deuxième représentation de *Roméo et Juliette* n'aura lieu que samedi: on donnera aujourd'hui, jeudi, *Charles VI*. Cette belle œuvre, l'une des plus remarquables de l'école française, est chantée par MM. Dumestre, Michot, Depassio, Paulin et Koflete, Mlle Zeiss et Mme Mineur-Pottier. Les principaux interprètes ont obtenu à la première exécution un succès qu'ils retrouveront sans nul doute, ce soir. La pièce est montée avec un grand luxe de mise en scène et de costumes. Aussi ne peut-elle manquer d'attirer la foule à l'Opéra, en dépit du carême.

Samedi, à midi précis, représentation matinée: *La Dame Blanche*, opéra comique en trois actes de Boeildieu, par MM. Kettey, Benedick et Merglet, Mmes Mineur-Pôtier et Dumestre.

Samedi soir, *Roméo et Juliette*, grand opéra de Gounod. M. Michot chantera le rôle de Roméo, qu'il a créé avec tant de succès au Théâtre lyrique, et Mlle Dupuy, celui de Juliette. Les autres rôles par MM. Dumestre, Depassio, Ketteu, Théry et Juliet, Mmes Dumestre et Boudiro.

CONVOCATION.—On verra par un avis inséré plus loin que les actionnaires de la Compagnie des "Importers' Bonded Warehouse" sont convoqués pour mardi 15 mars 1870, au bureau de la dite compagnie, pour délibérer sur la subdivision proposée des actions.

LE CONCLAVE ÆTNA No 15.—Les solides membres de ce corps sont invités à se joindre à la Loge ÆTNA No 15, Chevaliers de Pythias, sous dispense d'épreuves; et pour la somme de TROIS PIASTRES ils recevront les trois degrés, vendredi soir, 11 mars 1870 à 7 heures et demie précises, dans la salle de l'ÆTNA, rue Carondelet No 3. La qualité de membre strictement réservée aux hommes de l'ÆTNA et seulement aux cinquante premiers signataires.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. — On verra par un avis inséré plus loin que la société existant entre MM. C. H. Mouton, A. F. Mouton et feu John Pemberton a été dissoute le 4 mars 1870 et que M. Adolphe A. Mouton est chargé de la liquidation des affaires de la société. M. Charles Homer Mouton continuera les affaires comme facteur de coton et de sucre et marchand par commission, rue Carondelet No 12, et M. A. A. Mouton, de son côté, continuera à exploiter la même branche d'affaires rue de la Commune No 106.

☞ Il n'y a aucun doute que des milliers de personnes succombent annuellement aux maladies du poumon qui auraient pu être sauvées par l'emploi, en temps opportun, du BAUME PECTORAL AUX NAVETS INDIENS de Laplacé.

☞ Il n'est pas étonnant que les honnêtes gens vous fassent l'éloge de la machine à coudre à points tordus de Wilcox & Gibbs, que les poètes, les orateurs, les théologiens, les philosophes, &c., parlent de son influence sur les intérêts sociaux et sur la destinée de la femme. A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 119 de la rue du Canal.—☞

ASSOCIATION MUTUELLE D'ASSISTANCE ET DE BIENFAISANCE ET D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Voyez la colonne de notices spéciales. Mort de William Easley et Henry Voges.

☞ Faites usage du SIROP PECTORAL BALSAMIQUE de DUCONGÉ. C'est le remède le plus efficace et le plus agréable en même temps, que l'on puisse employer dans les affections de la poitrine, de la gorge et des poumons.

On le trouve dans toutes les pharmacies

☞ Achetez vos cravates chez LION & PINSARD, 151, rue du Canal. Elles sont de fabrique française, des maisons Charvet et Hayem.

$55.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'en font que des éloges.—S'adresser au No 182 de la rue du Canal.

CHRONIQUE LOCALE.

CONVENTION DÉMOCRATIQUE.—Les délégués des différents wards de la ville à la Convention du parti Démocrate pour nommer des candidats à la mairie et autres places, se sont réunis hier soir dans l'ancienne salle de bal d'Orléans sous la présidence du col. Zacharie et ont fait les nominations suivantes:

Pour Maire: L. A. Wiltz, par acclamation.

Contrôleur: Ier ballotage, Barnes 26; J. B. Collins 17. 2me ballotage, A. Fitzgerald 6. 3me ballotage, Barnes 36; Collins 22. M. Barnes est déclaré élu.

Commissaires des rues: R. E. Diamond 21; Turpin Gauche 11; Joseph Murphy 11 et McCullock 7. 2me ballotage, Diamond 26; Gauche 11; Murphy 11; M. Diamond est déclaré élu.

Les autres nominations sont comme suit: 1er Dist.—pour recorder Frank McElroy. Aldermen: S. S. Williams, J. B. Fragne. Assistant, 1er ward: Frank Wheaton.

2me Dist.—pour recorder: E. J. Lawless. Aldermen: Paul Waterman.

Assistants, 2e. ward, G. W. Dunbar.

3e. F. Marquez.

3me Dist.—Recorder J. Lanhjan.

Assistants, 8e. ward W. Swann.

9e. " Philip Power.

4me Dist.—Recorder George Andrews.

Aldermen, J. G. Haas.

Assistant, 10e. ward C. Ballejo.

WARRANTS DE LA POLICE MÉTROPOLITAINE.—Le trésorier de ville étant forcé par la loi de recevoir ces warrants pour tout ce qui est dû à la ville, il s'en suit qu'il en entre chaque jour un bon nombre au trésor; quatre billets des marchés, s'élevant à $4,200, ont été payés avec ces warrants.

L'affaire de M. Wickliffe, ex-auditeur, accusé par son remplaçant, M. James Graham, de détourner un nombre considérable de coupons d'obligations appartenant au département, a été renvoyé à lundi par le recorder Herbert.

NOMINATIONS.—MM. Wm Baker, West et C. H. Merritt ont été respectivement nommés à la douane, le premier comme député-collecteur à la place de Ingoll, le second comme auditeur des douanes, et le troisième comme premier clerc de l'auditeur.

DOUANE.—En un seul jour de la semaine, la Douane a reçu $75,000 en or.

L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES ITALIENS.—Cette grande association a célébré, hier, son anniversaire par une belle procession et d'autres cérémonies.

VOLS.—Mardi, dans l'après-midi, un vol d'une certaine de pistolets et argenterie et articles divers a été exécuté chez M. R. W. Rayne, au coin des rues Apollon et Constantinople.

Un autre vol de linge a été fait chez M. T. New, rue Touti, No 218, mardi, dans la nuit. On était entré dans la maison au moyen de fausses clés.

FEU.—L'alarme a sonné hier, à midi, pour un commencement d'incendie rue de la Levée, au No 231, entre les rues Bacon et Franklin. On a réussi à étouffer les flammes à force d'eau. Mais la maison a éprouvé de grands dommages.

LES JOUEURS DE LA RUE DU CANAL.—Un affidavit a été fait hier matin contre les nommés Purdy et Moreton, représentés comme propriétaires d'une maison de jeu clandestine où les étrangers sont attirés et volés. Sur cet affidavit, un mandat d'arrêt a été lancé et les deux industriels ont été arrêtés. Le recorder Becker les a envoyés devant la Cour Criminelle sous une caution de $800. La caution est faible.

TEMPÉRATURE.—9 mars 1870.
THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN
No 111 rue du Canal.

6 heures A. M.		41	degrés
12 "		51	"
3 "	P. M.	56	"
6 "		55	"

Législature de la Louisiane.

Session extraordinaire.

MARDI, 9 MARS.

SÉNAT.—21 sénateurs sont présents.

Un message de la Chambre annonce qu'elle s'est ajournée, à 7 du soir, par respect pour la mémoire de M. Raymond, représentant de la paroisse de Jefferson, décédé cette nuit.

Une motion d'ajournement à 7 heures du soir est rejetée.

Séance de nuit.—Le bill de la quarantaine est amendé et adopté.

Le bill sur l'inspection de la farine est adopté avec un amendement qui vient dit-on, de la Chambre de Commerce. L'inspection coûtera 3 cents par baril.

M. Beares présente une résolution pour la prolongation de la session extraordinaire. Le règlement n'est pas suspendu, et cela suspend la résolution.

M. Pointdexter présente un bill pour incorporer la compagnie de transport du bayou Cocinig et Mandeville et lui fixe un prix de $50,000. Référé.

Le bill relatif aux inspecteurs de maïs et de grains, est référé.

Packard fait adopter un bill incorporant le collège homœopathique et allopathique de la Nlle-Orléans.

La première section du bill de consolidation des villes de la Nlle-Orléans et de Jefferson, bill relatif aux gouverneurs et à l'administration de la Nouvelle-Orléans passe avec l'amendement de M. Todd qui englobe Carrollton dans le peuple.

La motion de M. Packard pour effacer du projet "Alger" est jardins par 12 est contre 14 nay.

M. Lynch demande la reconsidération qui passe par 14 contre 13. Le bill est renvoyé à demain.

Plusieurs sections du bill d'éducation sont adoptées et le bill lui-même est adopté dans son ensemble par 26 contre 6.

Le Sénat refuse de suspendre le règlement pour en finir avec le bill, et s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.—Séance du soir—52 membres répondent à l'appel.

Bill du Revenu.

La Chambre se forme en comité général pour considérer le bill de revenu, lever et collecter les taxes, &c.

La section 10 crée une nouvelle place, celle de "commissaire du revenu". Ce nouveau fonctionnaire sera nommé par le gouverneur avec l'avis et le consentement du Sénat. Il gardera sa place pendant 4 ans, du premier lundi de février 1870 et recevra un salaire de $5,000 par an. Il fournira une caution de $50,000.

Sur la motion de M. Harper, de St-Charles, le bill sera référé au comité des voies et moyens avec la recommandation de le purger de tout ce qui concerne les devoirs du commissaire.

BILL D'ALLOCATION.

Le comité s'occupe alors du bill d'allocations pour les dépenses du gouvernement pendant l'année 1870. Le montant total alloué pour les intérêts de toutes les réclamations faites par l'Etat dépasse $800,000.

M. Reese, de Lafourche, demande qu'on remplisse le blanc dans le montant des frais des impressions d'Etat par la somme de $300,000.

M. Wiltz, d'Orléans, dit qu'il ne peut comprendre comment un représentant du peuple ose proposer de voter $300,000 de l'argent du peuple pour des frais d'impressions d'Etat.

La motion de M. Reese n'est pas appuyée.

M. Chartakamp propose $110,000 et cette proposition est recommandée à la Chambre.

Le comité se lève alors et la Chambre, reprenant la séance, renvoie au comité des voies et moyens le bill sur le revenu.

Un message du gouverneur annonce qu'il a mis son veto sur le bill accordant des privilèges aux propriétaires du Bayou Fourche à Donaldsonville, le bill, selon lui, violant la constitution où il est dit que toutes les taxes doivent être uniformes. Le message est déposé jusqu'à nouvel ordre.

M. Lott, de Rapides, obtient la suspension du règlement et présente un bill pour continuer la session extraordinaire pendant 30 jours, limite constitutionnelle.

La seconde lecture du bill relatif au vote de 35 oui et 21 non, un vote des quatre cinquièmes étant nécessaire.

Ce bill pour vendre le capital de l'Etat dans le chemin de fer de Jackson passe par un vote de 55 contre 8.

Le bill pour faire une émission de $800,000 d'obligations en faveur de la compagnie des mines de pétrole et de soufre passe par 61 contre 13.

Une résolution demandant le gouverneur de révoquer l'office à S. N. Burbank, trésorier du bureau métropolitain, passe par 77 contre 24.

Le bill abolissant la place d'assistant-avocat de ville de la Nlle-Orléans et établissant dans les collecteurs de taxes et de licences, un par chaque district, passe par 36 contre 18.

Après avoir expédié quelques autres affaires de peu d'importance, la Chambre s'ajourne à aujourd'hui.

La République Noire.

On mande de Port-au-Prince à la date du 19:

Les fusillades continuent. Les soixante-dix officiers, anciens partisans de Salnave, qui avaient été traduits devant une commission militaire, ont été condamnés sur le chef de trahison, à la peine de mort. Douze d'entre eux ont déjà été fusillés. Un d'eux, nommé Camille Bouillet, étant citoyen français, a réclamé la protection du consul de France, mais ce fonctionnaire a refusé d'intervenir. Un très-grand nombre de prisonniers, parmi lesquels s'évader; il a été recueilli à bord du navire cuirassé américain le *Dictator*. Cinquante-sept comptent condamnés, dont trois femmes sont en prison, attendant leur exécution.

L'élection du nouveau président doit avoir lieu le 1er mars. Il est presque certain que cette élection amènera des troubles sérieux. La population des différentes parties du pays, qui ont toujours eu leur mot pour le choix du candidat. Le général Sagel, chef du gouvernement provisoire est considéré comme trop âgé. Alexis Nord a des partisans, mais les villes du Sud lui sont opposées. Le général Domingue est très impopulaire, parce qu'on le soupçonne d'avoir eu des relations avec Salnave. Le général Rice est assez aimé surtout parmi les jeunes gens du Sud, mais le Nord lui est opposé en raison de sa trop grande jeunesse. Aucun des chefs actuels de l'Ahiti ne paraît être assez populaire pour l'emporter d'emblée sur ses rivaux, et il est impossible de dire à quoi aboutira l'élection présidentielle.

Aux termes d'un décret du gouvernement provisoire, tous les actes du précédent gouvernement ont été déclarés nuls et non avenus. Les patentes des négociants étrangers ont été quintuplées, au grand dommage du commerce.

M. Stephen Preston a été nommé ministre d'Haïti à Washington.

ARRANGEMENT POSTAL AVEC LA BELGIQUE. — La circulaire suivante vient d'être adressée aux maîtres de poste par l'administration centrale de Washington:

AVIS AUX MAÎTRES DE POSTE ET AU PUBLIC.

Une convention postale additionnelle vient d'être conclue entre les Etats-Unis et la Belgique, par laquelle la taxe d'affranchissement pour les lettres échangées entre les deux pays sera pour voie d'Angleterre réduite de quinze cents à dix cents par lettre simple de quinze grammes (une demi-once). L'affranchissement est facultatif. Cette réduction prendra effet à partir du 15 mars 1870. Le droit d'affranchissement et les conditions de paiement restent les mêmes pour les journaux, les livres, les papiers et les échantillons de marchandises. Les maîtres de poste se conformeront à la disposition ci-dessus à partir du 15 mars 1870.

Par ordre du directeur-général des postes,
JOSEPH R. BLACKFAN,
Surintendant des malles étrangères.

AFFAIRE D'AUTEUIL.

On lit dans le *Journal des Débats*:

Les membres composant la chambre de mise en accusation du tribunal de justice étaient réunis aujourd'hui à midi dans l'ancien local de la Chambre des Requêtes. Les quatre juges, MM. Lascoux, Mercier, Vorhayes et Rieff étaient présents M. le conseiller d'Ome présidait.

M. Borgnard, substitut du procureur général près la Cour impériale, a présenté devant la Chambre de mise en accusation le rapport de l'affaire d'Auteuil.

M. Grandperret, procureur général près la Cour de Paris, assistait à cette audience.

La chambre de mise en accusation, a retenu son arrêt audience tenante. Le prince Pierre Bonaparte a été renvoyé devant la haute cour de justice, sous la double accusation: 1o du crime d'homicide sur la personne de Victor Noir, avec cette circonstance aggravante que ce crime a précédé, accompagné ou suivi le crime ci-dessous spécifié; 2o du crime de tentative d'homicide sur la personne de M. Ulric de Fonvielle, avec cette circonstance aggravante que ce crime a précédé, accompagné ou suivi le crime ci-dessus spécifié.

"L'article 304 du Code pénal vise par l'arrêt est ainsi conçu: "Le meurtre emportera la peine de mort lorsqu'il aura précédé, accompagné ou suivi un autre crime."

"On sait que l'homicide volontaire ou meurtre s'entraîne que la peine des travaux forcés à perpétuité lorsqu'il n'est pas commis avec préméditation ou guet-apens ou lorsque le meurtre n'a point précédé, accompagné ou suivi un autre crime.

"On sait aussi que l'atténuation des circonstances atténuantes ne peut pas faire mettre à la cour d'abaisser la peine de deux degrés.

"Il reste maintenant à fixer par décret l'époque à laquelle doit être convoquée la haute cour de justice."

On lit dans la *France*:

La presse irréconciliable ne cesse de se plaindre du régime auquel est soumis M. Rochefort à Sainte-Pélagie.

Puisqu'elle est allée si souvent chercher des exemples de libralisme en Angleterre, elle ne saurait manquer de faire son profit de celui-ci, rapporté par le correspondant à Londres du *Freeman's Journal* et du *Number's News-Letter*.

Laissons parler ce dernier:

Il a été affirmé et généralement cru que O'Donovan Rossa a été très récemment *torturé physiquement*. J'apprends ce qu'on dit. Il paraît qu'il s'était mutilé et tourbillonné pendant la nuit, que les gardiens n'en parent venir à bout et firent appeler le gouverneur de la prison. Mais le prisonnier se montra si violent et si grossier envers ce dernier, qu'*aucun ne pouvait à lui confier par la loi*, ce fonctionnaire quittant de suite que dix coups lui furent donnés avec le *cat-o'-nine tails*, sentence qui fut immédiatement exécutée!

M. Esquiros fera-t-il une interpellation dans la Chambre pour demander que ce régime libéral soit appliqué à son ami M. Rochefort, s'il n'est pas sage?

— On écrit de Koenigsberg, 15 février, à la *Correspondance du Nord-Est*:

L'affaire des nihilistes va être bientôt jugée à Saint-Pétersbourg. On compte quatre-vingt-dix accusés. On parle de plusieurs tentatives d'assassinats politiques qui ont eu lieu dans les provinces.

Les autorités russes ont redoublé de surveillance à l'égard des étrangers qui passent à la frontière.

— M. Lombard, le mari de Mme Lombard, la victime de Lodhamvers, paralysé depuis dix ans et hors d'état de faire un mouvement et de prononcer une parole, éprouvé une belle révolution de la catastrophe dont il a été le témoin immobile et muet, que son état n'est complètement modifié.

Cette offrayable commotion a, en le réveillant, galvanisé ce cerveau inerte et revéillé l'énergie dans ce cadavre vivant. M. Lombard commence à parler depuis quelques jours. Hier, il a demandé à recevoir la visite d'un huissier, ami de sa famille, et a réclamé, incapable il y a un mois d'écrire un mot, à tendu la main au visiteur et lui a adressé quelques mots.

L'Annexion de Saint Domingue.

Nous lisons dans le *Messager Franco Américain*:

On sait que le traité conclu entre le gouvernement des Etats-Unis et le président Baez pour l'admission de Saint Domingue dans l'Union, stipule que ce traité devra recevoir la ratification du peuple dominicain. Le télégraphe nous apprend que le plébiscite vient d'avoir lieu et que la presque totalité des habitants se sont prononcés pour l'annexion.

Voici la dépêche reçue par voie de la Havane:

"Santo Domingo, 20 février 1870.

"La république dominicaine s'est formellement déclarée pour l'annexion aux Etats-Unis. Le gouvernement de Baez avait invité officiellement les électeurs à voter sur cette mesure, et le résultat, tel qu'il a été constaté, indique qu'une majorité écrasante a donné sa sanction à l'annexion.

"Les villes de Santiago, de la Vega et d'Azua se sont principalement distinguées par l'unanimité de leurs habitants. Nulle part il n'y a eu d'opposition, digne de ce nom.

"Le vapeur de guerre américain *Scalara* est arrivé hier dans notre port, et nos officiers ont pu être témoins de l'enthousiasme manifesté par les habitants lorsqu'ils ont appris que le vote populaire s'était prononcé pour l'annexion à l'Union américaine.

"Le conseil des ministres déclare que la dette publique est de moins d'un million et demi de dollars."

La ratification du traité par les Dominicains ne suffit pas; il faut aussi obtenir celle du Sénat de Washington. Jusqu'ici, le comité des affaires étrangères ne s'est occupé qu'en passant de cette importante mesure. Son principal membre est, dit-on, opposé à l'annexion.

Ce qui est certain, c'est que les membres de l'Administration fédérale en général, et le président Grant surtout, sont très partisans de l'annexion. M. Grant a manifesté à plusieurs reprises, avec membres du Congrès tout l'intérêt qu'il prend au traité et toute l'importance qu'il y attache.

Nous pensons, ensuite, pour notre part, que les Etats-Unis ne sont trop engagés pour ne pas être tenus moralement de consommer l'annexion. Celle-ci est déjà faite aux yeux du monde par le protectorat de l'Union est officiellement accordé à l'Etat dominicain. Nous apprenons en effet par une dépêche de Port au Prince, 18 février, que l'établissement du protectorat a été notifié au gouvernement haïtien par l'amiral Poor. Voici cette lettre:

"Le contre-amiral Poor, commandant l'escadre américaine des Antilles, est arrivé dans notre rade le 9, avec le vaisseau cuirassé *Dictator* et la corvette *Severn*. Il s'est immédiatement rendu auprès du général Sagel, président provisoire d'Haïti, à qui il a fait savoir au nom du gouvernement des Etats-Unis, que des négociations sont ouvertes entre la république américaine et la république dominicaine, pendant le cours desquelles celle-ci restera placée sous le protectorat de celle-ci. Le gouvernement de Washington a de plus résolu de supposer que depuis la chute de Salnave, les autorités provisoires de Port-au-Prince ne voient pas d'un mauvais œil les projets d'annexion ou de cession d'une partie de l'île aux Etats-Unis; il prétend que les autorités haïtiennes seraient flattées à traiter Cabral en lui envoyant des armes, des munitions et de l'argent pour l'aider à renverser Baez et dit ajouté que la cause C'est pourquoi, a continué l'amiral, le gouvernement des Etats-Unis m'a chargé de vous faire savoir que tout aide donnée à Cabral serait considérée comme un acte d'hostilité à l'égard des Etats-Unis et prouvoquerait des représailles. Les Etats-Unis sont résolus à employer tout leur pouvoir pour empêcher que Cabral ne reçoive des secours extérieurs, soit sous pavillon haïtien, soit sous tout autre pavillon."

"Ainsi a parlé le contre-amiral Poor, et je n'ai pas besoin de vous dire que ce langage ferme et presque menaçant a fait mécontenté les chefs du gouvernement provisoire haïtien. Ils prétendent que rien ne prouve que des secours aient été ou doivent être envoyés à Cabral, sous le pavillon haïtien. Mais la rumeur publique assure qu'un navire est parti de Kingston (Jamaïque) avec des armes et des munitions pour Cabral; ce navire, bien que naviguant sous le pavillon anglais, aurait été *Stecker* par le consul d'Haïti par le Gonaïves.

"Quoi qu'il en soit, il y a maintenant dans les eaux de St-Domingue cinq bâtiments de guerre des Etats-Unis. Ce sont le *Dictator*, vaisseau cuirassé de la corvette *Severn*, et les canonnières *Swatara*, *Narragansett* et *Nantucket*. Cette escadre est plus que suffisante pour protéger les nationaux et les biens américains, mais nous pourrions chercher ailleurs, si nous le voulions, des navires de guerre anglais qui pourraient chercher le chef Cabral."

☞ Le Concile. — Mgr l'archevêque de Paris écrit de Rome, le 2 février, qu'il espère être de retour dans son diocèse vers Pâques. Il ajoute qu'il est au bien de son œuvre ou qu'il doive la reprendre au mois de décembre prochain."

Dans une lettre adressée à Mgr Spaul, archidiacre de Notre-Dame, et qui a été communiquée au clergé de Paris, à la conférence des mercredi dernier, en l'église Saint-Roch, Mgr Darboy parle avec reconnaissance de l'accueil sympathique et tout paternel qu'il a reçu de Pie IX. Le Saint Père, dès le lendemain de son arrivée à Rome, il est probable, comme l'indique la lettre du prélat, que le concile, à la fin d'avril, sera prorogé au mois de décembre prochain.

Le Nouveau Jud.

Cette affaire, qui a eu un grand retentissement au mois de décembre dernier, et dont nous avons rendu compte dans le temps les circonstances principales, vient de se présenter dernièrement devant la cour d'assises des Bouches du Rhône.

Un public nombreux, avide de connaître tous les détails du drame qui a eu pour théâtre un wagon de chemin de fer, curieux de voir les traits du jeune assassin des Jud et des Muller, envahit la salle d'audience dès que les portes lui en sont ouvertes.

A dix heures, l'accusé est introduit.

C'est un jeunet jeune homme, de taille moyenne, le teint livide, cheveux châtains et la barbe blonde naissante.

Il déclare se nommer Auguste Alexis Humbert, né à Sorvilliers, arrondissement de Montbéliard (Doubs).

Sur l'ordre de M. le président, il est donné lecture par le greffier de l'acte d'accusation qui rappelle les faits que nous avons publiés au mois de janvier.

Pendant la lecture de l'acte d'accusation, Humbert tient constamment un mouchoir sur ses yeux. Il est ensuite procédé à l'appel des témoins. A la non-dit docteur James produit un mouvement dans l'auditoire et chacun le suit des yeux au moment où il regagne la chambre destinée aux témoins.

L'interrogatoire commence.

L'accusé paraît très calme; toutefois quand le président lui ordonne de se lever pour répondre, il se met à pleurer.

Humbert avoue presque tous les faits articulés contre lui; il a été introduit dans le compartiment qu'occupait le docteur James; il l'a frappé d'un coup de canne plombée. Par excès, il avoue que son intention n'était pas de le tuer; il voulait seulement le dépouiller.

"Vous avez pris, en moyen, lui dit le président, de parcourir, en un mois, toute l'échelle du code pénal.

A ces paroles, l'accusé baisse la tête et répond encore.

— Je n'avais pas l'intention d'assassiner.

Les dépositions établissent que Humbert, depuis longtemps, avait manifesté un forme résolution d'arriver à la fortune, coûte que coûte, par tous les moyens possibles, fût-ce le meurtre.

Le camarade de l'accusé, Pierlot, s'exprime en ces termes:

Nous devions aller en Espagne ensemble; c'était lui qui me l'avait proposé. Nous devions réunir nos efforts pour trouver une famille de grands seigneurs dont nous assassiner le chef de la maison, et l'un de nous aurait tâché de se faire aimer de la fille de la maison.

Notre but atteint et nos relations bien établies, nous nous jetiens la nuit dans les appartements toute la famille, avec les domestiques. Puis nous enlevions toutes les valeurs que nous trouvaient dans la maison.

A ces mots, l'accusé relève la tête, bondit sur son banc et s'écrie:

— C'est un imposteur, il ment, il ment! Jamais je ne lui ai parlé de cela!

La déposition du docteur James vient ensuite. A trois heures, le témoin est introduit. Une grande émotion se produit à son arrivée.

M. James est fort, de haute taille, d'une tenue distinguée. On voit encore sur son front les cicatrices des blessures qu'il a reçues.

Humbert, dès qu'il voit entrer sa victime, se met à fondre en larmes et à demander pardon.

Le docteur James parle très longuement, d'une voix claire, nette; il entre dans les moindres détails de la scène du wagon.

Arrivé à l'instant fatal, au moment où l'assassin, se jetant sur lui, le frappe de sa canne plombée, M. James hésite, sa voix tremble; il est vaincu par l'émotion; il dit: "Quand je me vis aussi à la merci de l'assassin, je pensai à ma femme, à mes enfants, et je recommandai mon âme à Dieu."

A ces paroles, de nombreuses marques d'attendrissement éclatent de toutes parts, et le témoin retombe sur son siège. On lui apporte un verre d'eau qu'il avait demandé et il reprend sa déposition. Il décrit sa lutte avec Humbert, le sang qui coule, la morsure qu'il fait à la main de son ennemi, enfin tous les détails de cet effroyable duel, en chemin de fer, jusqu'au moment où, le lapin garrotté, M. James peut se précipiter hors du wagon.

L'audience est suspendue après cette déposition émotionnante.

Puis le ministère public prononce un réquisitoire, et l'avocat de l'accusé prononce la défense.

Après le résumé des débats, le jury se retire pour délibérer.

L'accusé est déclaré coupable sur toutes les questions avec des circonstances atténuantes.

En conséquence, Alexis Humbert est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Humbert éclate en sanglots; il cache sa figure dans son mouchoir. Les gendarmes l'entraînent.

— Propos de petit crevé (du plus fort en plus fort,—comme chez Nicolet).

Ce jeune gâteux est présumé à une charmante vitale.

— Ah! mademoiselle, vous êtes Cubaine?

— Oui, monsieur.

— De Cuba?

— Oui, monsieur, et vous?

— Moi, mademoiselle, je suis Parisien.

— De Pantoles!

PAR LE TELEGRAP